



ATLAS COMMUNAL LINDRE-BASSE



Contact PnrL :
Anne-Sophie CHAPLAIN
03.83.84.25.36



Orchis bouc
Himantoglossum hircinum

Photo : AS.Chaplain

Cuivré des marais
Lycaena dispar

Photo : AS.Chaplain

Pie grièche écorcheur
Lanius collurio

Photo : J. Branciforti



Représentation de la zone Est du PnrL,
des villes portes et de la commune de Lindre-Basse

Contact PnrL :
Anne-Sophie CHAPLAIN
03.83.84.25.36

Verger traditionnel
Lindre-Basse

Photo : AS. Chaplain

Etang de Lindre
Lindre-Basse

Photo : AS. Chaplain



UN ATLAS COMMUNAL, COMMENT ET POURQUOI ?

Le programme Atlas communal a été mis en œuvre en 1993 par le Parc naturel régional sur les communes de son territoire dans le cadre de sa politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et des paysages, en application de l'article 1-24 de sa nouvelle charte. La réalisation des atlas est totalement prise en charge par le Parc, grâce au concours financier, du Conseil Régional de Lorraine et du Ministère de l'Environnement.

Ce programme a pris un nouvel essor avec le lancement, en 2000, sur la zone est, d'une cartographie assistée par ordinateur avec utilisation de prises de vue satellites. Dans ce cadre la commune a reçu, en 2004, la carte d'occupation du sol de son territoire, issue de cette étude.

Le but premier de cet atlas est la description cartographiée des espaces non bâtis présents sur le ban communal, dans une optique de connaissance de l'environnement. Ceci concerne l'ensemble des espaces périurbains, agricoles, forestiers..., qui peuvent inclure des sites naturels remarquables, mais tirent également leur intérêt global (diversité biologique, paysages) de la "nature ordinaire".

Cet atlas est une base de connaissance des richesses écologiques (milieux, faune, flore) présentes sur chacune des communes, dont il donne un aperçu à un moment donné, qui est celui de la prospection de terrain.

Les prospections de terrain ont été réalisées d'avril à août par des étudiants en écologie encadrés par des chargés d'étude du Parc ; elles ont été complétées par des informations provenant de partenaires scientifiques du Parc, d'autres études détenues au Parc ou de personnes ressources (maires, forestiers, agriculteurs, chasseurs, naturalistes locaux...). Nous remercions les stagiaires qui ont mis leurs réelles compétences et leur passion au service de la connaissance de votre commune, ainsi que les villageois qu'ils ont rencontrés et qui les ont fort bien accueillis et leur ont fait part de leur connaissance du territoire, de sa faune et de sa flore.

L'atlas n'a pas l'ambition d'être exhaustif, mais il doit vous permettre d'être informés sur les grandes caractéristiques écologiques du territoire que vous côtoyez tous les jours et de prendre conscience de sa richesse et de sa sensibilité, ou plus simplement de satisfaire votre curiosité.

Il constitue un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement au sens large, pour les élus, aménageurs, ou tout autre utilisateur de l'espace communal.

Ainsi, les informations fournies par l'atlas d'une commune doivent permettre à celle-ci et à ses partenaires d'intégrer le respect de l'environnement, sans avoir à faire de recherche rebutante, en amont des procédures de Plan Local d'Urbanisme, de remembrement ou autres aménagements (déviation routière...) et de ne plus "mal faire" par manque d'information. Il s'agit là d'un enjeu particulièrement fort sur un territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation de leur patrimoine.

D'autre part, au vu de l'intérêt des sites et de leur sensibilité, des mesures permettant de préserver ou de recréer l'intérêt écologique des milieux (gestion, renaturation, protection...) peuvent être envisagées, en accord avec les intéressés (communes, propriétaires privés ou exploitants agricoles). Ces mesures peuvent se traduire par une gestion "écologique" des sites, c'est à dire respectueuse des espèces et des milieux (par exemple par le biais de pratiques agricoles adaptées). Des techniques de "renaturation" peuvent être envisagées sur des secteurs dégradés ou ayant perdu leur intérêt fonctionnel (entretien "doux" ou reconstitution de milieux favorables à la

biodiversité comme les berges de rivières, pelouses sèches, haies...). Une protection (maîtrise foncière communale, par exemple) peut être souhaitable pour certains milieux, compte tenu de l'existence de menaces ou de leur grande valeur écologique.

Dans tous les cas, l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine (voir organigramme en fin de document) se tient à la disposition des communes ou personnes intéressées pour mener à bien de telles interventions concrètes. Vous pouvez joindre Anne-Sophie CHAPLAIN au 03.83.84.25.36 qui a en charge la réalisation et le suivi des Atlas communaux en Zone Est.

STRUCTURE DU DOCUMENT

Après ce l'historique et le descriptif du programme, vous trouverez l'état d'avancement du programme **ATLAS COMMUNAL** sur l'ensemble des communes du territoire.

Les données concernant la commune, comportent :

- une **présentation** synthétique **du territoire** de la commune et du contexte géographique ou écologique dans lequel elle s'inscrit.
- la liste des milieux présents sur la commune.
- des données cartographiques généralement au 1/25000, restituant la situation au moment des prospections de terrain :

* sur support papier :

- une **carte de l'occupation du sol** (prairie, terres labourées, forêts...),
- une **carte de typologie**, c'est à dire la description avec plus de précision des types de milieu qui sont observés (type de peuplement forestier, prairie sèche ou humide...),
- une carte avec le **périmètres des zones relevant d'inventaires** écologiques (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux, RAMSAR...), **de mesures réglementaires** de protection de l'environnement (protection de captage, arrêté de biotope, réserve de chasse, site inscrit, loi littoral...) **ou de démarches contractuelles** (conventions de gestion, mesures agri-environnementales...),
- le mode de lecture du tableau de synthèse et de la carte des valeurs écologiques,
- une **carte de la valeur écologique** du territoire,
- le tableau de synthèse du patrimoine naturel de la commune.

* sur support transparent, à superposer aux cartes précédentes :

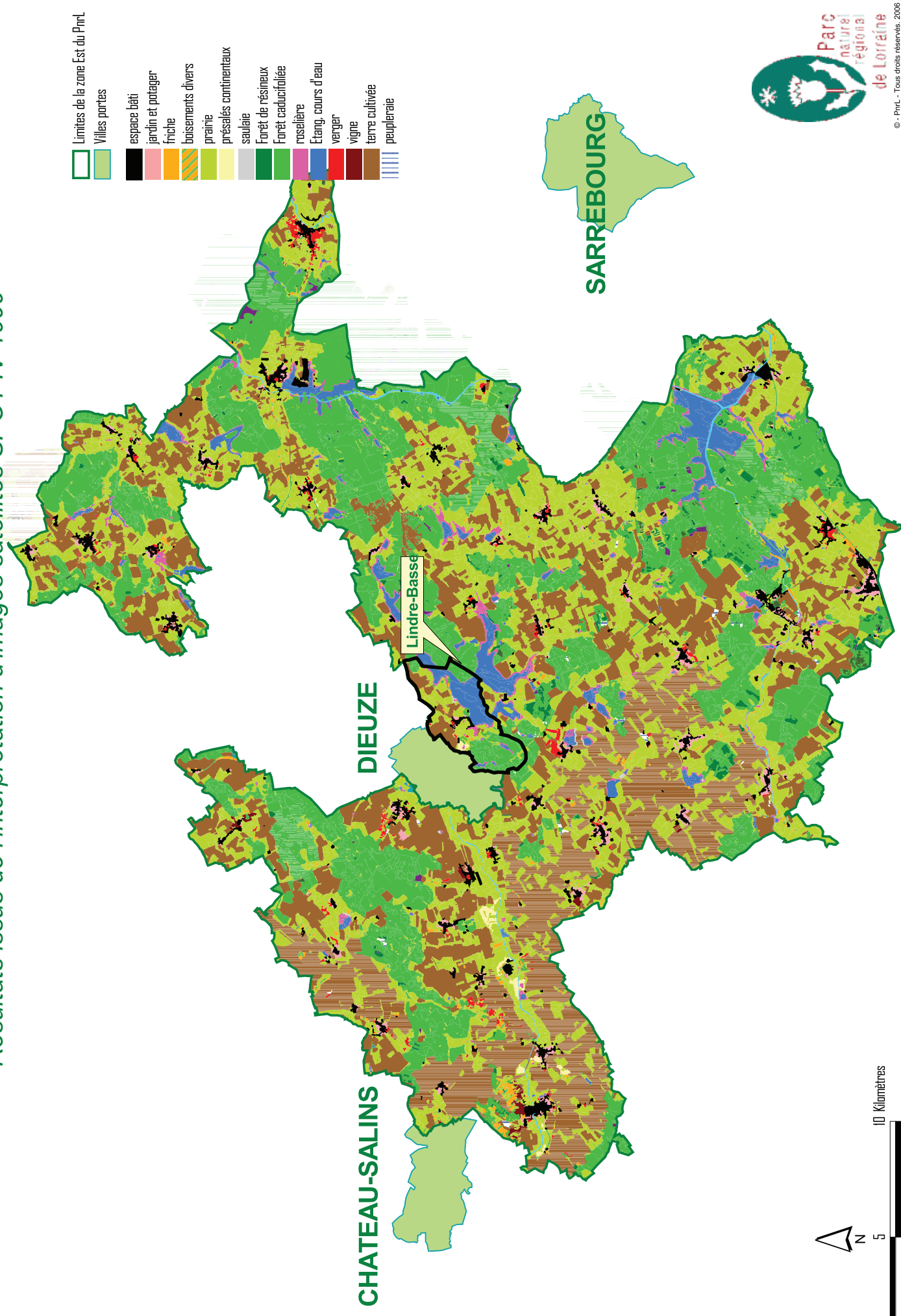
- le **fond de carte IGN** de la commune
- deux **planche(s) de photographies** illustrant les principales espèces remarquables de la commune.

En annexe "pour en savoir plus" :

- la liste des **espèces protégées** présentes sur la commune,
- des "fiches signalétiques" sur les **espèces animales ou végétales** les plus remarquables rencontrées sur la commune,
- des fiches sur les principaux types de **milieux** présents sur la commune,
- des fiches synthétiques présentant les **inventaires, mesures réglementaires et contractuelles en environnement** concernant la commune,
- un **organigramme** du Parc de Lorraine pour correspondre avec le bon interlocuteur.

Occupation du sol de l'ensemble de la zone Est du PnrL

Résultats issus de l'interprétation d'images satellites SPOT IV 1999



PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LINDRE BASSE et de ses grandes caractéristiques écologiques

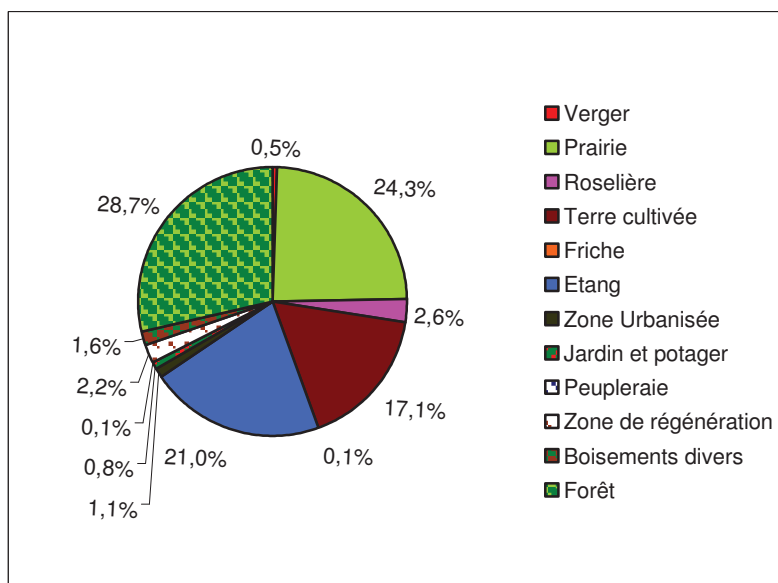
La commune de Lindre-Basse est située dans la zone Est du Parc naturel régional de Lorraine. Celle-ci appartient au Pays du Saulnois.

La particularité de la commune de Lindre-Basse est la présence de l'étang de Lindre à quelques pas du village. Il représente avec trois autres étangs 21% de la surface de la commune.

Les terres agricoles, quant à elles, recouvrent 41% de la surface du territoire dont 24% sont représentées par le milieu prairial. Ensuite, on trouve une importante zone forestière localisée principalement au Sud-ouest de la commune qui représente 29% de la surface du ban communal (Bois de Saint Jean, Romersberg, La petite Groue). Le village lui, est localisé au centre de la commune, il est entouré de jardins, de potagers et de quelques vergers traditionnels.

Le territoire de Lindre-Basse se caractérise aussi par la présence de quelques ruisseaux, notamment la Seille ainsi que celle de trois étangs forestiers (Osteweiher, Voite Etang, Etang des Sœurs Grises).

Le périmètre Natura 2000 couvre la quasi totalité de la commune à l'exception du village et des terres agricoles situées au Nord de celui-ci.



D'après l'occupation du sol, la commune peut facilement être scindée en cinq unités écologiques majeures :

- **Le village et sa périphérie.** La particularité de ce village est la présence de cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) que l'on voit surtout autour de la volière du domaine du Lindre et sur les toits des maisons. La mosaïque de prairies peu humides, humide et très humides, les jardins et potagers et les quelques vergers traditionnels aux alentours proches constituent autant de refuges et de sites d'accueil pour la faune (en particulier l'avifaune).

- **L'étang de Lindre.** Intéressant par sa superficie et sa quiétude, il est une halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux Fuligule milouin (*Aythya ferina*), Grandes aigrettes (*Egretta alba*), Garot à œil d'or (*Bucephala clangula*). Les roselières et les zones boisées qui l'entourent jouent un rôle important dans la protection contre l'érosion et la protection des eaux. Ces bandes boisées et ces roselières ont aussi un intérêt biologique majeur notamment au niveau de la faune. En effet, ces milieux servent de refuge ou de site de nidification pour de nombreux oiseaux comme la Rousserole turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), le Héron pourpré (*Ardea purpurea*) ou encore le Pygargue à queue blanche (*Halieetus albicilla*). Un important cortège d'amphibiens et d'insectes souligne d'autant plus l'intérêt biologique majeur de ce site. Quelques espèces de la flore aquatique également présentes sont protégées régionales comme le Jonc des chaisiers glauques (*Schoenoplectus tabernaemontani*).
- **Une zone halophile.** Située le long de la Seille à l'Ouest de la commune (entrée de la commune depuis Dieuze), cette zone est essentiellement composée de prairies très humides salées et de prairies humides moyennement salées. Ces prairies ont une spécificité rarissime en Europe continentale par leur nature halophile. En effet, elles renferment des espèces animales (insectes) et surtout végétales qui se sont adaptées à une forte salinité de l'eau. On y retrouve 3 espèces protégées en Lorraine, le Troscart maritime (*Triglochin palustris*), le Jonc de chaisiers glauques (*Schoenoplectus tabernaemontani*) et la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*). Ces plantes normalement inféodées au littoral sont présentes dans ces milieux. Cette zone très humide est aussi un site intéressant pour le Héron pourpré (*Ardea purpurea*) et le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) qui l'occupent régulièrement. Ce site, propriété communale, est géré par convention avec le Conservatoire des Sites Lorrains et le Parc naturel régional de Lorraine.
- **Les terres agricoles.** Les prairies sont nombreuses et ont une humidité variable. La présence de haies à leurs abords renforce leur rôle écologique. Elles sont par exemple, des zones de gagnage pour la Cigogne blanche. De plus, du fait de la proximité de l'étang de Lindre une avifaune migrante nombreuse et variée séjourne dans ces milieux riches pour se nourrir. C'est le cas, par exemple de la Grue cendrée (*Grus grus*) ou encore de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*). La flore quand à elle ne présente pas un caractère remarquable, on y retrouve un cortège floristique commun.

Le Cuivré des marais (*Thermolycaena dispar*), papillon rare en Europe et protégé en France vit dans certaines d'entre elles où il se reproduit sur les Rumex.

Enfin, les cultures ne présentent pas d'intérêt écologique. Toutefois, on note la présence de quelques plantes messicoles ainsi que celle de bosquets, de boisements de bord de cours d'eau et de haies éparses qui amènent une diversité paysagère au sein de l'espace agricole et offrent des lieux de refuge et des corridors de déplacement pour la faune.

- **Les milieux forestiers.** Trois zones forestières occupent la commune de Lindre-Basse, il s'agit au Sud Ouest de la forêt domaniale de Saint-Jean, à l'Est, une partie de la forêt domaniale du Romersberg et le bois de la Groupe un peu plus au Nord. Des espèces végétales rares comme la langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*) protégée en Lorraine, sont présentes, ainsi que le Dicrane vert (*Dicranum viride*) une mousse rare et protégée au niveau européen. Au niveau de l'avifaune, on notera l'existence du Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*) espèce très rare à l'échelle de la France et protégée au niveau Européen. Concernant les amphibiens, il faut

noter la présence de Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce en raréfaction européenne.

Trois étangs forestiers se localisent dans la forêt de Saint-Jean. Ces étangs renferment une flore très intéressante notamment le Voite étang où on retrouve la Laîche Souchet (*Carex bohemica*), le Jonc de chaisiers glauques (*Schoenoplectus tabernaemontani*), la Limoselle (*Limosella aquatica*), toutes protégées en Lorraine ou encore l'Elatine à trois étamines (*Elatine triandra*) très rare en Lorraine.

Du fait de la coexistence de ces structures différentes, mais complémentaires, abritant de nombreuses espèces végétales et animales protégées aux niveaux régional, national et même européen, la commune de Lindre-Basse est écologiquement fort riche. Ceci justifie d'ailleurs l'existence des périmètres suivants.

La plus grosse partie de la commune fait partie du site Natura 2000 de l'étang de Lindre. En effet, seul le village et les parcelles agricoles situées au Nord du village ne sont pas incluses dans le périmètre du site.

D'autre part, l'étang de Lindre est classé en Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du fait du nombre important d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive habitat. Il est aussi inscrit en zone RAMSAR, labellisation internationale reconnaissant l'importance de ce site pour les zones humides. A noter qu'il n'existe que 23 zones RAMSAR en France.

Enfin, 4 entités de la commune sont classées en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF¹) référencées 00120037 « Etang de Lindre », 00120090 « Prairies et marais du bassin versant du Lindre et massifs forestiers », 00120050 « Les bayeux et la haie du Sorbier », et 00120064 « Mares tourbeuses du Romesberg ».

La gestion du patrimoine naturel de la commune passe donc par la conservation des espaces remarquables, mais aussi par la préservation des haies, des petits boisements au niveau des terres cultivées et des vergers traditionnels autour et dans le village. Des actions comme la réimplantation de haies en limite de parcelles permettraient la mise en valeur de l'espace agricole communal par son impact positif sur la biodiversité et sur le paysage. La réimplantation de haies est de plus une opération qui peut rentrer dans le programme de renaturation mené par le Parc naturel régional de Lorraine.

¹ Renvoi à la fiche annexe correspondante.

LISTE DES TYPES DE MILIEUX PRESENTS A LINDRE BASSE

Ce texte énumère les différents types de milieux présents sur les 1099 ha du territoire de la commune de Lindre-Basse.

Il s'agit d'une introduction à la consultation des cartes de *l'occupation du sol* et des *types de milieux*.

Sont ainsi présents à Lindre-Basse, dans l'espace non bâti :

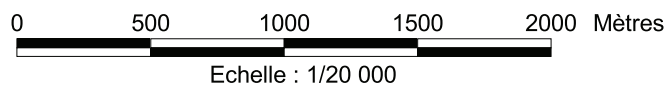
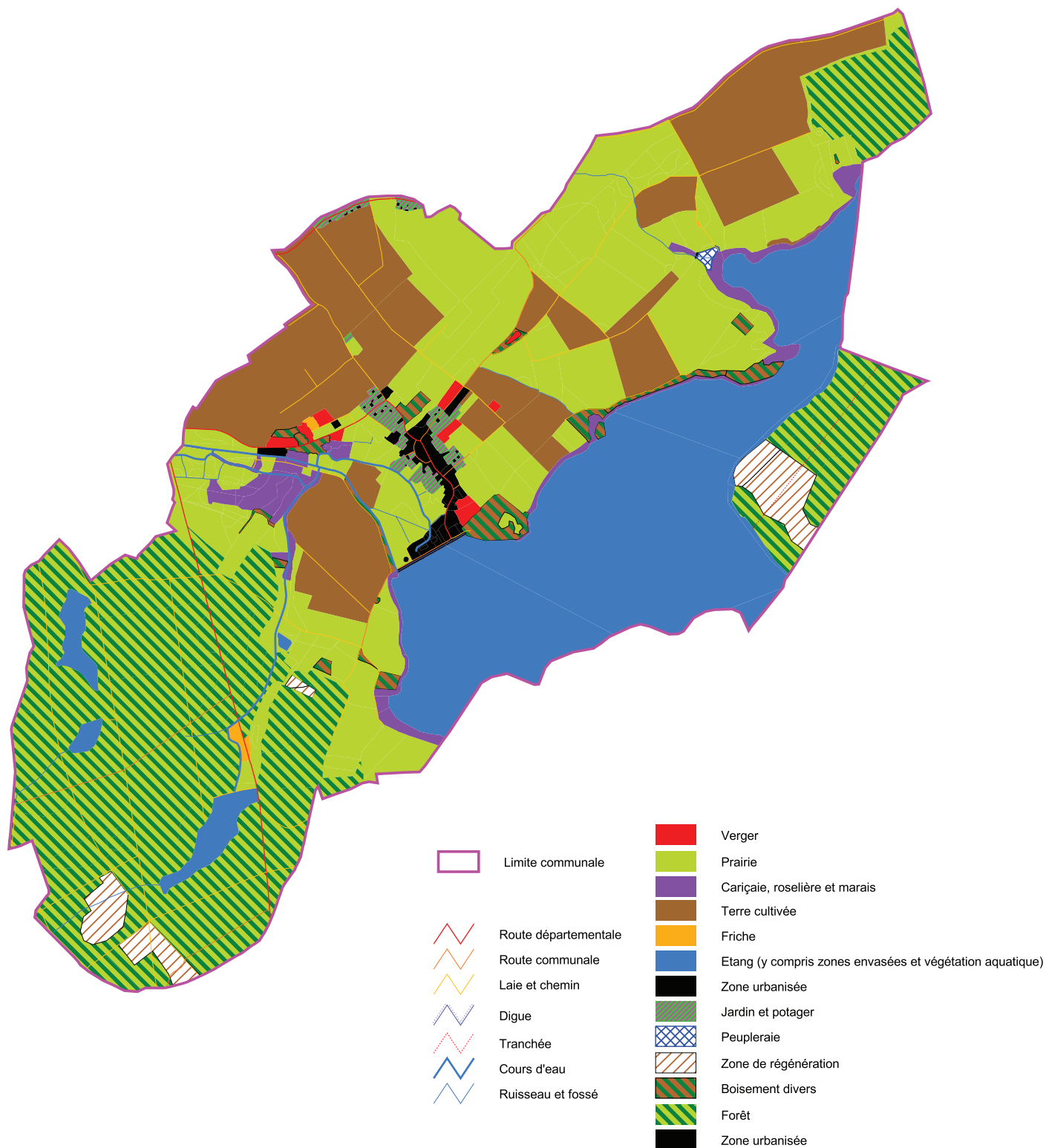
Au sein de l'espace agricole

- ◆ des champs cultivés
- ◆ des friches
- ◆ des prairies appartenant à 3 grands types :
 - très humides
 - humides
 - peu humides
 - très humides salées
 - humides moyennement salées
- ◆ des vergers traditionnels
- ◆ des jardins et potagers
- ◆ quatre étangs et leurs berges
- ◆ des mares
- ◆ des ruisseaux et des fossés (avec leurs ripisylves)
- ◆ des haies
- ◆ des roselières (phragmitaies, cariçaies, jonçaies)
- ◆ une peupleraie
- ◆ des boisements divers

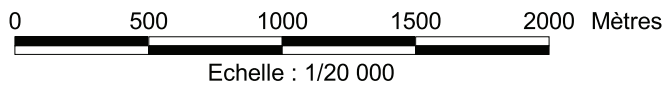
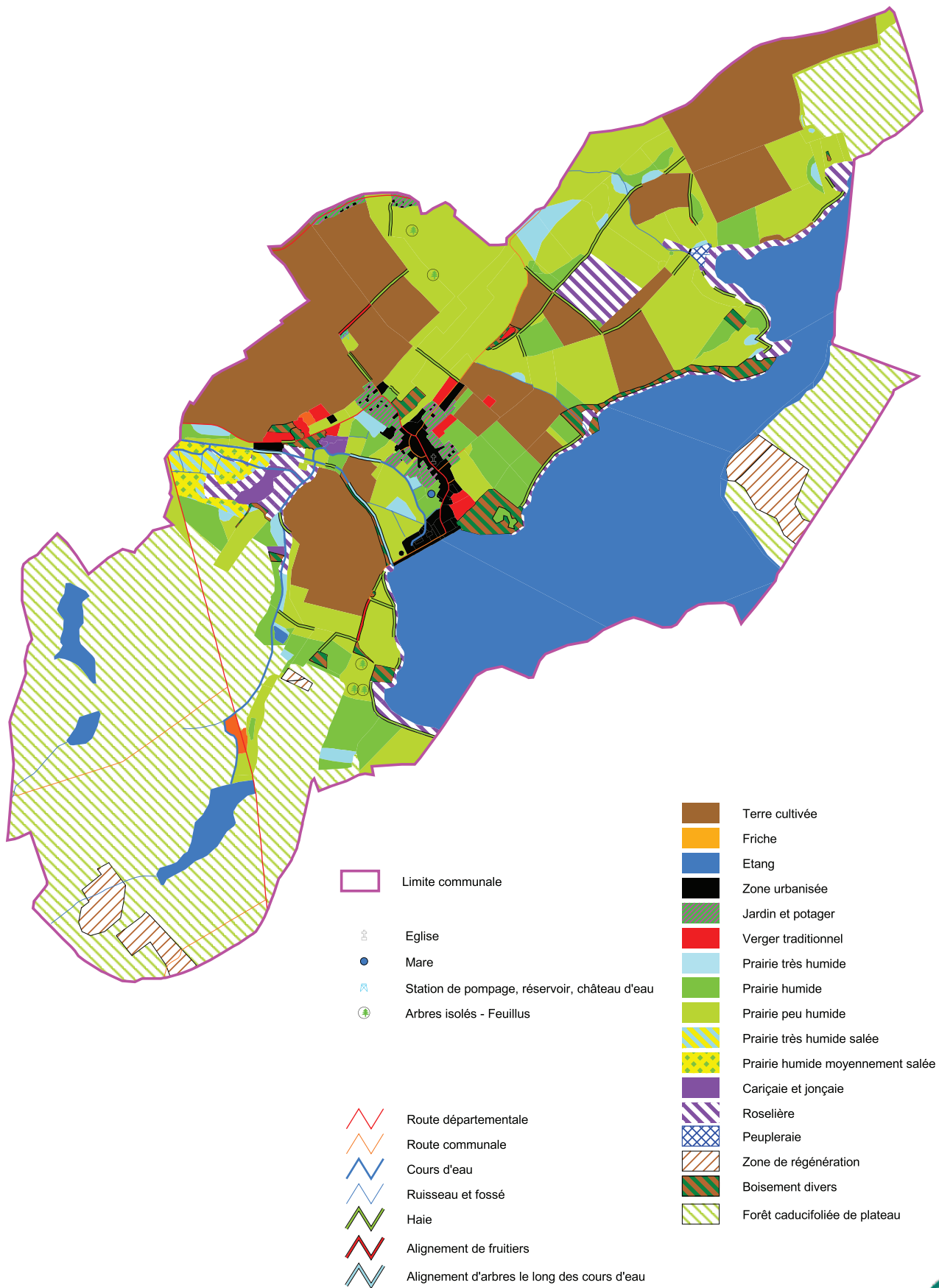
Au sein de l'espace forestier

- ◆ de la forêt de feuillus de plaine argileuse

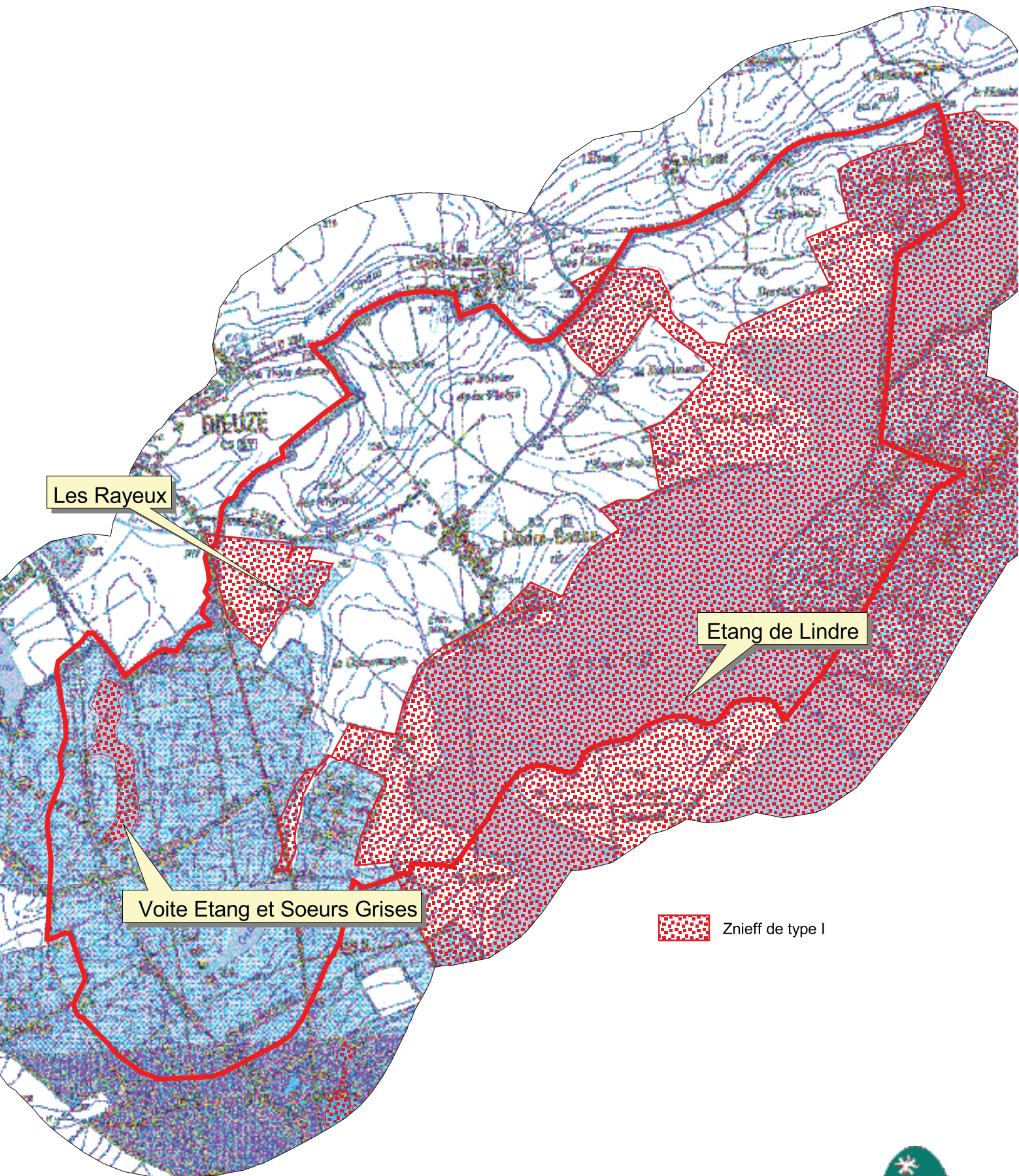
Occupation du sol : Commune de Lindre-Basse



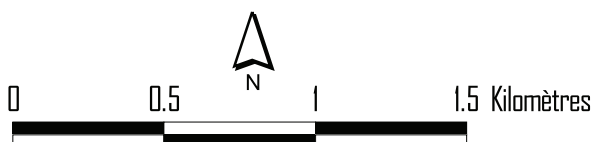
Typologie des milieux : Commune de Lindre-Basse



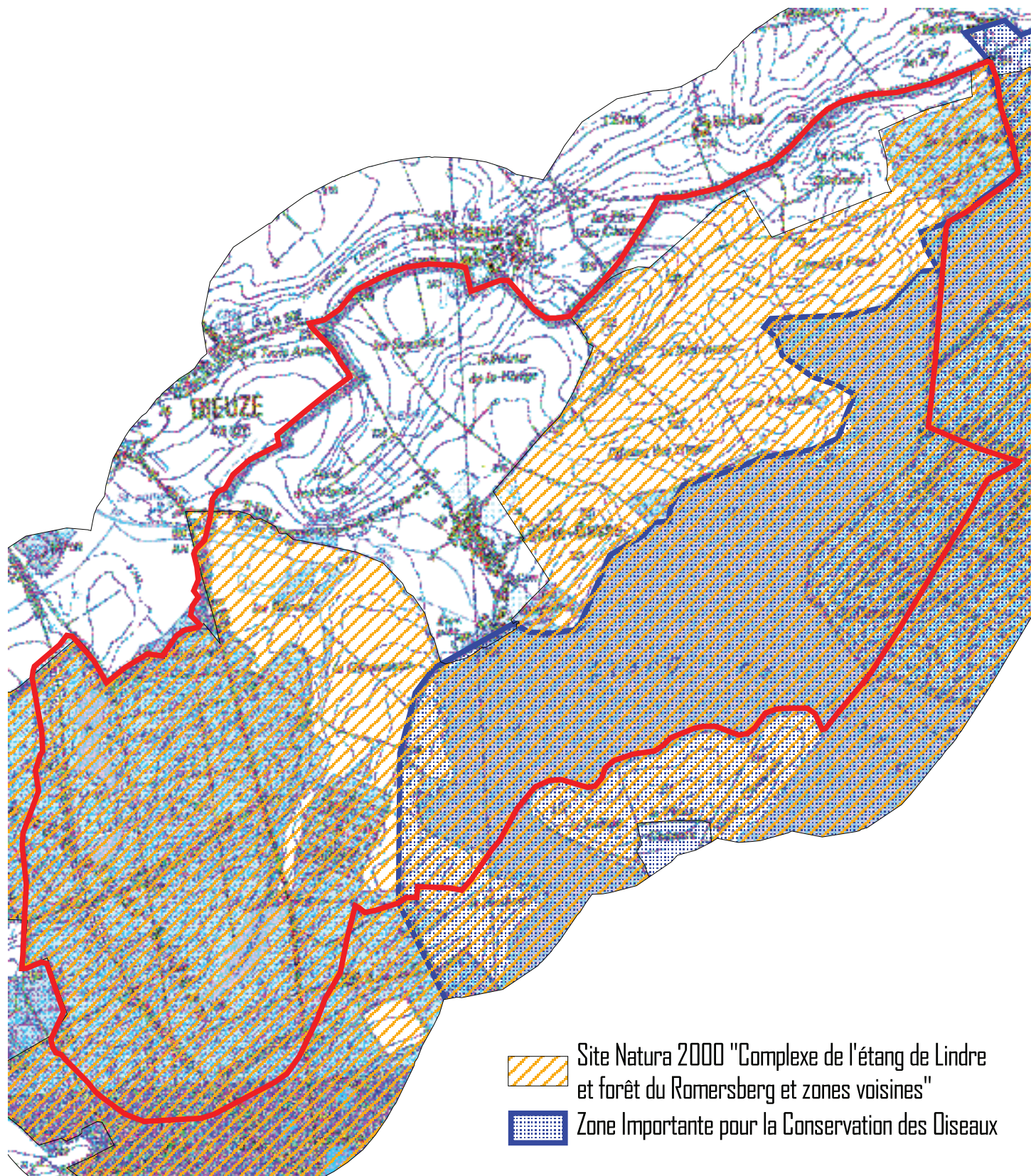
Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique



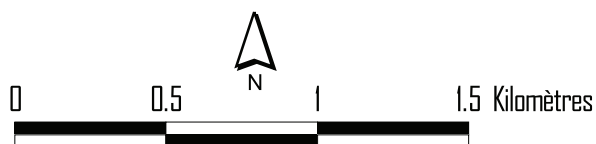
IGN SCAN 25© - Licence Standard d'utilisation N°1998 - CUFX - 0012. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.



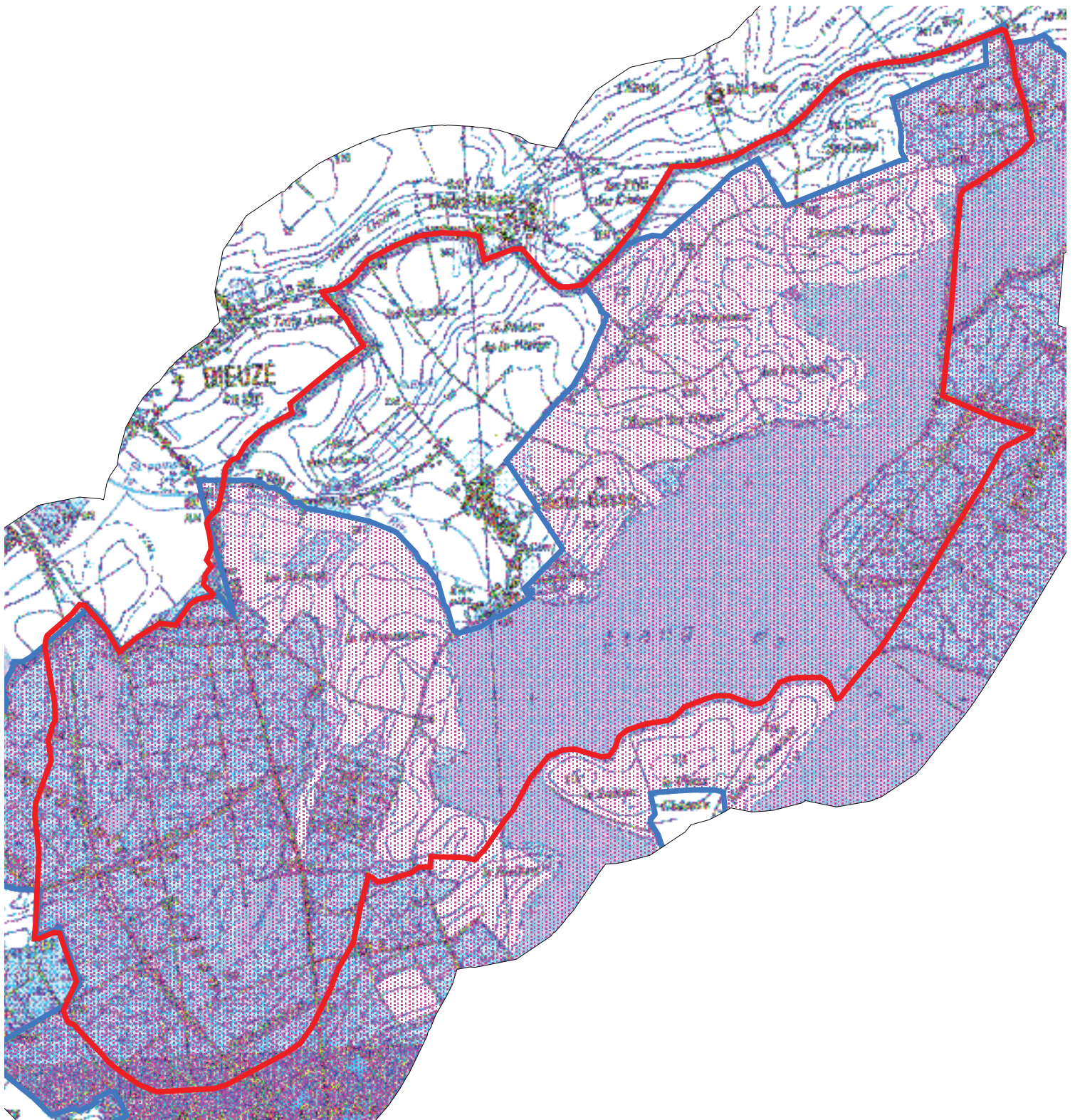
Périmètres Directive Habitat et Directive Oiseaux



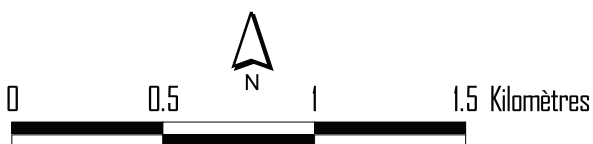
IGN SCAN 25© - Licence Standard d'utilisation N°1998 - CUFX - 0012. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.



Périmètre RAMSAR



IGN SCAN 25© - Licence Standard d'utilisation N°1998 - CUFX - 0012. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES.



Mode de lecture du tableau de synthèse des valeurs écologiques

Les tableaux de synthèse comportent 4 colonnes et se lisent avec la carte des valeurs écologiques en vis à vis. *De la gauche vers la droite on a :*

Le lieu-dit et le type de milieu: cette colonne comporte les noms propres des lieux-dits avec leur numéro correspondant représenté sur la carte et le type de milieu rencontré.

Le patrimoine naturel : cette deuxième colonne donne une description détaillée du type de milieu rencontré, avec un certain nombre de caractéristiques telles que les espèces remarquables (faune et flore) repérées lors des inventaires de terrain ainsi que leur niveau de protection. C'est principalement cette colonne qui va définir la valeur de l'intérêt écologique de la zone concernée.

Les qualités fonctionnelles et potentialités du milieu : cette colonne complète la précédente et tient compte de l'environnement de la zone mais également du contexte global dans lequel elle s'insère. Les inventaires sont effectués de manière ponctuel et par échantillonnage représentatif, mais il est fort probable que le milieu contienne d'autres ressources naturelles caractéristiques qui pourraient être inventoriées à un autre moment de l'année ou sur une autre partie de la zone concernée. Par conséquent, on tient compte des potentialités du milieu dans l'attribution de son intérêt écologique final. Par ailleurs, c'est également à ce niveau que seront signalées ou proposés toutes indications concernant la gestion et la protection future de ce secteur.

L'intérêt écologique : cette dernière colonne donne une valeur écologique à la zone concernée en fonction des caractéristiques et qualités du milieu présentées dans les deux colonnes précédentes. Ainsi, on distingue 5 types de valeurs écologiques pour l'Atlas communal relatifs à nos connaissances actuelles sur la faune et la flore du territoire Parc. Cette liste pouvant bien entendu être évolutive.

Sans intérêt remarquable (en blanc) : ce sont des zones qui ne présentent qu'un faible intérêt écologique soit parce que les espèces qui y sont rencontrées sont communes et bien répandues, soit que la zone représente un écosystème pauvre ou dégradé ainsi qu'une biodiversité associée faible (culture intensive, peupleraie...)

Intérêt Local (en jaune) : ce sont des milieux comprenant des espèces dites intéressantes au niveau local et caractérisant un milieu déterminé (ex : prairie à colchiques ...). Ces espèces ne sont pas rares mais cependant assez peu communes d'où leur intérêt.

Intérêt Parc (en vert) : ce sont des espèces ou des milieux assez peu représentés sur le territoire du Parc par rapport au niveau de protection régional ou national. Leurs raretés leur confèrent donc un intérêt patrimonial particulier et propre au Parc naturel régional de Lorraine (ex : prairie humide à orchidées).

Intérêt Régional (en rouge) : ce sont des milieux où l'on a noté la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables à l'échelon régional (ex : vallons froids forestiers).

Intérêt National ou International (en violet) : ce sont des espèces et/ou des milieux soit très rares soit en voie de disparition au niveau national voire international (ex : les mares salées, prairie à courlis cendré ...).

ATLAS COMMUNAL

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Lieu-dit et type de milieu	Patrimoine naturel	Qualités fonctionnelles et potentialités du milieu	Intérêt écologique
<p>1</p> <p>Près salés, marais, roselière</p> <p>Les Rayeux</p>	<p>Cinq espèces végétales protégées au niveau régional se trouvent sur cet ensemble ce qui en fait un milieu exceptionnel. Il s'agit de trois espèces halophiles : la Samole de Valerand (<i>Samolus valerandii</i>), le Troscard maritime (<i>Triglochin maritimum</i>), le Troscard des marais (<i>Triglochin palustre</i>) et de deux espèces non halophiles, la langue de serpent (<i>Ophioglossum vulgatum</i>) et le Jonc des chaisiers glauque (<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>).</p> <p>Un papillon, le Cuivré des marais (<i>Lycæna dispar</i>), protégé au niveau national, affectionne ces prés. Une avifaune toute aussi riche s'y retrouve, il n'est pas rare de voir le Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>), protégé au niveau européen, dans ces lieux.</p>	<p>Ces milieux abritent une faune et une flore remarquables ainsi que plusieurs habitats inscrits sur la Directive Habitats. Ils font partie du périmètre du site Natura 2000 de l'étang de Lindre.</p> <p>Les Rayeux font l'objet d'une gestion conservatoire par le Conservatoire des Sites Lorrains et la Parc naturel régional de Lorraine.</p> <p>CF. Fiche « Héron pourpré », « Cuivré des marais ».</p>	<p>National à International</p>
<p>2</p> <p>Etang et roselières</p> <p>Etang de Lindre</p>	<p>L'élément le plus remarquable de cet étang est la richesse avifaunistique qu'il accueille. En effet, c'est un site d'hivernage ou une halte migratoire pour de nombreuses espèces avifaunistiques liées au milieu aquatique. En période inter nuptiale, on peut retrouver des milliers de Fuligues milouins ou encore la présence plus ou moins régulière d'espèces rares comme le Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>), l'Aigle criard (<i>Aquila clanga</i>) ou le Pygargue à queue blanche (<i>Haliaeetus albicilla</i>) tous protégés au niveau européen. La richesse de cet étang est liée aux milieux qui l'entourent notamment aux roselières et aux boisements de ses abords, qui abritent la Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) ou encore le Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) protégés en France. L'Anax parthénopéen (<i>Anax parthenope</i>) et l'Aeschne affine (<i>Aeshna affinis</i>), deux libellules très rares en Lorraine s'y retrouvent.</p> <p>La flore est aussi remarquable, la Laïche souchet (<i>Carex bohemica</i>), la Renoncule de Rion (<i>Ranunculus rionii</i>) et le Potamot graminé (<i>Potamogeton gramineus</i>) tous protégés au niveau régional sont à noter.</p>	<p>Cet étang entouré de ses roselières et boisements représente un ensemble de milieux complémentaires permettant l'accueil d'une faune et d'une flore très diversifiées comportant des espèces rares au niveau régional, national voire international. C'est aussi la taille de cet étang et sa quiétude qui permettent à une avifaune et plus généralement une faune aussi diversifiée de s'y installer.</p> <p>La richesse de cet étang a concouru à la création du site Natura 2000 et à la zone RAMSAR du même nom.</p> <p>Cf. Fiche « Les étangs », « La Rainette verte », « Les Libellules de Lorraine ».</p>	<p>National à international</p>

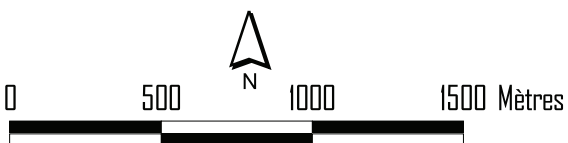
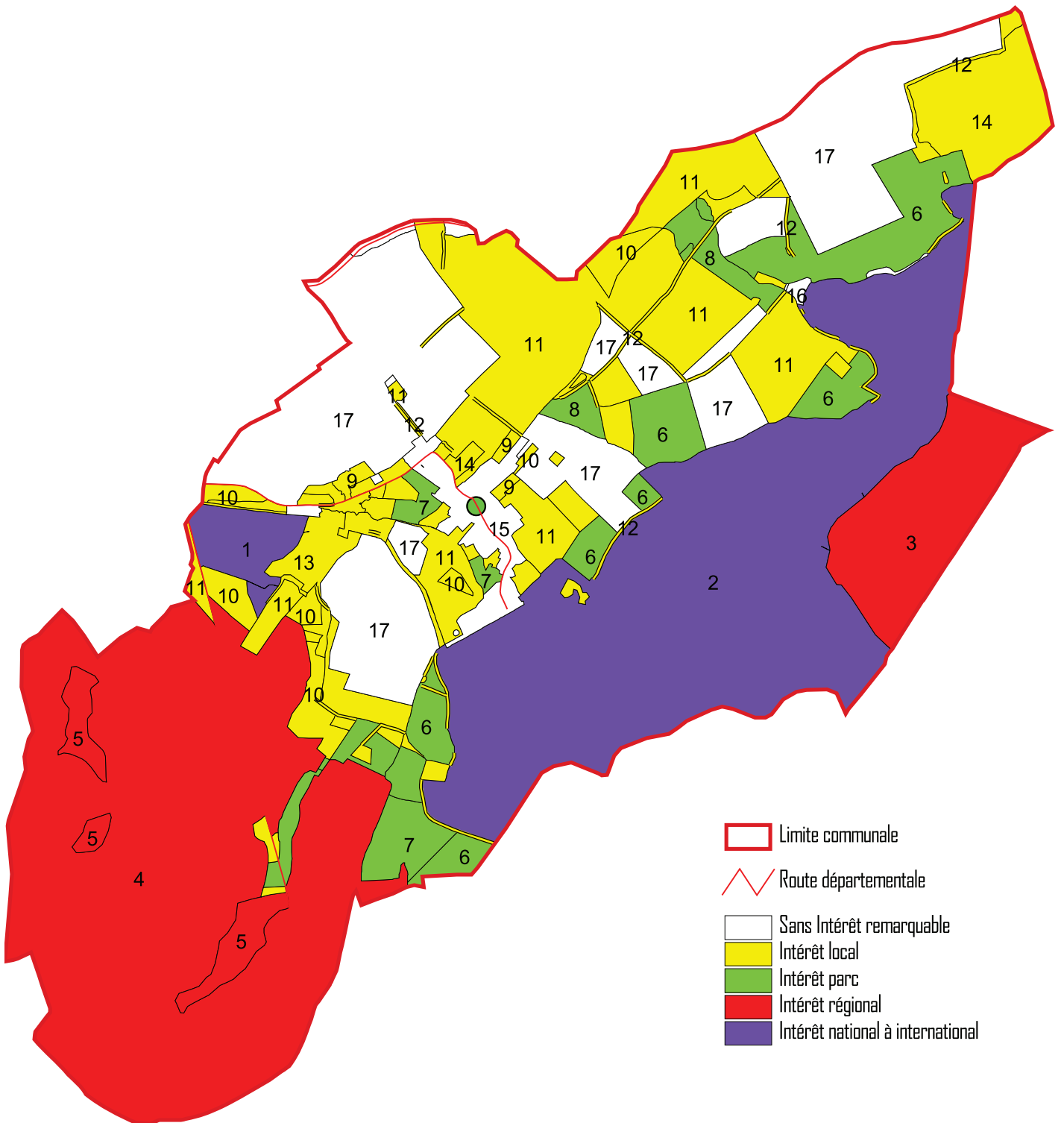
<p>3</p> <p>Milieu forestier</p> <p>« Forêt caducifoliée de plaine argileuse »</p> <p>Forêt domaniale du Romersberg</p>	<p>Le cortège floristique est classique : Chêne pédonculé, Pulmonaire à feuille sombre, Hêtre.</p> <p>La faune associée se compose du Blaireau, du Chat sauvage (<i>Felis sylvestris</i>), protégé au niveau national, mais aussi du Gobe-mouche à collier (<i>Ficedula albicollis</i>), oiseau rare au niveau national, et du Pic cendré (<i>Picus canus</i>), qui sont tout deux protégés au niveau européen.</p> <p>La Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>) est une chauve-souris peu commune en Lorraine, protégé au niveau national. A noter le signalement de la présence du Lynx (<i>Lynx lynx</i>), protégé en Europe, dans ce massif. Il existe des mares forestières dans lesquelles on trouve notamment, des Grenouilles de Lesson (<i>Rana lessonae</i>) et des Tritons alpestres (<i>Triturus alpestris</i>) et des Tritons ponctués (<i>Triturus vulgaris</i>) tous protégés au niveau national. Le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), protégé au niveau européen est également présent.</p>	<p>Cette forêt qui s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 de l'étang de Lindre abrite des habitats rares et à protéger au niveau européen.</p> <p>Le suivi des populations de Pic cendré serait à effectuer car l'espèce est en déclin au niveau national.</p> <p>Cf. Fiches « Le milieu forestier », Le Gobe-mouche à collier » et « Les Chauves-souris ».</p>	<p style="text-align: center;">Régional</p>
<p>4</p> <p>Forêt caducifoliée de plaine argileuse</p> <p>Forêt domaniale de Saint-Jean</p>	<p>La végétation se compose notamment de la Stellaire holostée, de l'Aspérule odorante, du Chêne pédonculé, du Chêne sessile, et du Charme. Une mousse rare et protégée au niveau européen, le Dicrane vert (<i>Dicranum viride</i>), y a été trouvée.</p> <p>La faune est assez variée, on y retrouve, le Blaireau, le Chat sauvage (<i>Felis sylvestris</i>) protégé au niveau national ou encore le plus grand coléoptère d'Europe, le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) rare en Lorraine et protégé au niveau européen.</p>	<p>Comme ci-dessus, cette forêt s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 de l'étang de Lindre, elle abrite aussi des habitats rares et protégés en Lorraine.</p> <p>Cf. Fiches « Blaireau », « Lucane cerf-volant », et « Chat sauvage »</p>	<p style="text-align: center;">Régional</p>

<p>5</p> <p>Etangs forestiers</p> <p>Voite Etang, Etang des sœurs grises, Osterweiher</p>	<p>La flore de ces étangs est très intéressante, on y trouve trois espèces protégées au niveau régional : la laïche Souchet (<i>Carex bohemica</i>), la Limoselle (<i>Limosella aquatica</i>) et le Jonc des chaisiers glauque (<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>). D'autres espèces rares en Lorraine, l'Elatine à trois étamines, le Potamot à feuilles capillaires et l'Utriculaire commune, plante carnivore aquatique, affectionnent ces étangs. La faune associée se compose notamment du Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) protégé en France, du Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>) et d'une libellule très rare en Lorraine l'Aeschne affine (<i>Aeshna affinis</i>).</p>	<p>Ces étangs sont à préserver pour leur flore mais aussi pour la conservation de la richesse avifaunistique. En effet, ils sont situés à proximité de l'étang de Lindre mais présentent des conditions écologiques différentes (niveau d'eau, milieu forestier) qui vont permettre à certains oiseaux de s'y réfugier à certaines périodes de l'année. Ce type d'étang peut aussi convenir à l'alimentation de la Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>), une espèce typiquement forestière, observée régulièrement dans le secteur.</p>	<p style="text-align: center;">Régional</p>
<p>6</p> <p>Mosaïque de prairies peu humides à très humides</p> <p>Bordure de l'étang de Lindre</p>	<p>Cet ensemble de prairies pour la plupart moyennement amendées abrite une flore diversifiée ainsi que quelques espèces peu communes comme l'Achillée sternutatoire, la Serratule des teinturiers ou encore une orchidée, l'Orchis à larges feuilles. Ces prairies forment des territoires de chasse pour le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ou le Busard saint-martin (<i>Circus cyaneus</i>), protégés en Europe.</p>	<p>La proximité de l'étang apporte un rôle fonctionnel important à ces prairies. En effet, elles ont un rôle tampon entre les parcelles agricoles cultivées et l'étang et permettent ainsi une épuration des eaux de ruissellement.</p> <p>Cf. Fiche « Les prairies naturelles »</p>	<p style="text-align: center;">Parc</p>
<p>7</p> <p>Prairies humides à très humides</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>La flore de ces prairies est diversifiée, on y retrouve une flore typique avec notamment la Fleur de coucou, le Jonc glauque, la Menthe aquatique mais aussi des espèces moins commune comme l'Achillée sternutatoire. Ces prairies peuvent servir de zone de gagnage pour des oiseaux comme la Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) protégée au niveau européen.</p>	<p>Ces prairies sont intéressantes car elles sont de plus en plus rares du fait des opérations de drainage. Leur maintien est garant de la préservation de la biodiversité.</p>	<p style="text-align: center;">Parc</p>
<p>8</p> <p>Prairies peu humides</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Ces prairies sont peu amendées, elles se composent d'une flore nombreuse et peu fréquente avec la Succise des prés, le Lin purgatif, la Laïche glauque ou la Violette hérissée. A noter la Gaudinie fragile, très rare en Lorraine.</p>	<p>Ce cortège floristique se compose de nombreuses espèces oligotrophes peu communes en Lorraine qui caractérise un type prairial rare en Lorraine.</p>	<p style="text-align: center;">Parc</p>

<p>9</p> <p>Vergers traditionnels</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Mirabelliers, Quetschiers et Pommiers se retrouvent dans ces vergers. La flore herbacée y est banale.</p> <p>L'avifaune y est nombreuse. On notera le Verdier d'europe (<i>Carduelis chloris</i>), le Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) et le Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>), tous protégés en France.</p>	<p>Ces vergers sont de petite taille et disséminés sur la commune, situés pour le plupart en zone péri-villageoise. Dès lors leur potentiel écologique reste faible malgré une avifaune nombreuse mais banale.</p> <p>Cf. Fiche « Verger traditionnels »</p>	<p>Local</p>
<p>10</p> <p>Prairies peu humides</p> <p>Haies</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>La flore rencontrée est banale. Elle se compose notamment de l'Achillée millefeuille, de la Luzerne lupuline, de la Renoncule rampante et du Dactyle aggloméré.</p> <p>On trouve sur ces prairies un maillage de haies qui accueillent, une avifaune importante avec notamment le Tardier pâle (<i>Saxicola torquata</i>), et le Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) tout deux protégés en France.</p> <p>A noter que les prairies du lieu dit « Le Poirier de la Vierge » sont une zone de gagnage pour la Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) protégée au niveau national et européen.</p>	<p>Prairies intéressantes par leur diversité mais mériteraient d'être moins amendées et fauchées tardivement pour accueillir plus d'espèces remarquables</p> <p>Cf. Fiche « La Grue cendrée »</p>	<p>Local</p>
<p>11</p> <p>Prairies humides et très humides</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Ces prairies humides présentent une bonne diversité d'espèces avec par exemple la Reine des prés, la Renoncule flammette, le Silaüs des prés ou le Jonc diffus.</p> <p>Ces prairies accueillent souvent le Héron cendré (<i>Ardea Cinerea</i>) protégé au niveau national qui se nourrit d'amphibiens ou de petits mammifères présents sur ces prairies.</p>	<p>Comme pour les parcelles précédentes, une gestion un peu plus appropriée avec moins d'apports organiques et une fauche tardive permettrait l'arrivée d'espèces très intéressantes présentes sur d'autres parcelles de la commune.</p>	<p>Local</p>
<p>12</p> <p>Haies et ripisylves</p> <p>Epars sur la commune</p>	<p>Les Saules, les Rosiers des chiens et les Aubépines forment ces boisements linéaires. Le Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>), le Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) tout deux protégé au niveau national ou la Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) protégée au niveau européen, y habitent.</p> <p>A noter, le Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>) et le Pic vert (<i>Picus viridis</i>) protégés en France qui affectionnent les saules têtards situés en bord de cours d'eau.</p>	<p>Ces petits milieux sont à préserver car ils servent de refuge à une faune nombreuse. Ils ont également un rôle paysager, brisant la monotonie des cultures et, dans le cas de la ripisylve, un rôle de maintien des berges des cours d'eau.</p> <p>Cf. Fiche « Les Haies » et « Pie grièche écorcheur »</p>	<p>Local</p>

<p>13 Roselières, Cariçaies, Phragmitaies Epars sur la commune</p>	<p>Ce sont des milieux très humides où se croisent la Massette, la Menthe aquatique ou le Roseau.</p>	<p>Ces milieux sont intéressants et riches lorsqu'ils sont intégrés aux prairies ou autres milieux qui les entourent. Ils servent de refuges et de zone d'alimentation à de nombreuses espèces animales.</p>	<p>Local</p>
<p>14 Boisements divers Bois de la Groupe Epars sur la commune</p>	<p>La strate arborée de ces boisements est classique, elle est constituée de Charmes, et de Chênes pédonculés. La strate herbacée quand à elle se compose d'Anémone sylvie, et de Primevère élevée. Ils accueillent aussi des oiseaux comme le Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) et la Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>), espèces protégées au niveau national. Enfin le Renard roux y creuse son terrier.</p>	<p>Ces boisements sont importants pour de nombreuses espèces animales qui y trouvent un refuge au milieu d'un ensemble de prairies et de cultures très ouvert.</p>	<p>Local</p>
<p>15 Espace bâti, jardins et potagers Village et alentours</p>	<p>Plusieurs Cigognes blanches (<i>Ciconia ciconia</i>) protégées au niveau national et européen nichent dans le village.</p>	<p>La remontée des effectifs de cette population est liée à l'implantation en 1977 d'un enclos de reproduction à proximité du village.</p>	<p>Parc</p>
			<p>Faible</p>
<p>16 Peupleraie</p>	<p>Les peupleraies sont très pauvres en diversité</p>	<p>Souvent plantées pour assécher des zones humides, les peupleraies appauvrissent le milieu, provoquant la disparition de milieux et d'espèces peu communes.</p>	<p>Faible</p>
<p>17 Terres cultivées Epars sur la commune</p>	<p>La flore de ces milieux est très pauvre. Ces zones forment des territoires de chasse pour le Milan noir (<i>Milvus nigrans</i>) protégé en Europe et la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), rapace protégé en France. Elles peuvent dans certains cas servir de site de nidification pour le Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) lui aussi protégé en Europe.</p>	<p>Face au déclin de la flore lié aux pratiques agricoles, un emploi plus modéré de traitements phytosanitaires notamment en bordure de parcelle serait à préconiser. Cf. Fiche « les plantes messicoles », « Le Busard cendré ».</p>	<p>Faible</p>

Valeurs écologiques : Lindre-Basse



**Quelques espèces présentes sur
Lindre-Basse**

Illustrations photographiques

Le Crapaud commun
(*Bufo bufo*)
Le plus grand des crapauds d'Europe. Corps trapu, peau pustuleuse, sa coloration est variable du gris terne au brun-roux. Photo : M. Ribette



La Rousserolle turdoïde
(*Acrocephalus arundinaceus*)
Gros passereau brun dessus et beigeâtre dessous. S'entend de mai à août dans les grandes roselières denses. Assez rare en Lorraine. – Photo : A. Fatras



L'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)
Hôte bien connu des parcs et des jardins, on le trouve également dans les bois et les forêts. Il est reconnaissable à sa grande queue et à son pelage roux. – Photo : B. Bischoff



Le Moineau friquet (*Passer montanus*)
Moins commun que son cousin le moineau domestique, on le rencontre dans les fermes, et le bocage. Il se reconnaît à sa calotte marron et la petite virgule noire sur le bas de la joue. Fréquent en Lorraine. - Photo F. Schwaab



Héron cendré (*Ardea cinerea*)
Le plus grand de nos échassiers, dos gris avec un long sourcil noir chez les adultes. Apprécie les poissons, les reptiles, les amphibiens, des petits rongeurs mais aussi les oisillons. Forme des colonies bruyantes dans les arbres – Photo : F. Schwaab



Le Traquet pâtre
(*Saxicola torquata*)
Plus petit que le moineau. Mâle coloré; tête et dos noir, côté du cou blanc, poitrine et ventre roux orangé et croupion clair. Habite les haies, les friches et les landes. Nid au sol – Photo : J.Branciforti

Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
Grand rapace brun planant au dessus des prairies et des marais, il se nourrit de nombreux campagnols, ce qui en fait un auxiliaire précieux pour l'agriculture. Protégé en France, il est fréquent en Lorraine – Photo : F.Schwaab



Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)
Le plus grand coléoptère d'Europe, le mâle possède d'énormes mandibules. De couleur noire, le Lucane s'observe le soir. Se nourrit de sève. La larve vit dans le bois en décomposition. Rare en Lorraine et inscrit sur l'annexe II de la Directive Habitat. - Photo : Pnrl

La Langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*)

Petite plante verte cousine des fougères, elle fleurit au printemps dans les prairies humides peu amendées et les sous bois. Protégée en Lorraine. – Photo : Y. Bernard



Le Jonc des chaisiers glauque (*Schoenoplectus tabernaemontani*)

De couleur verte et de grande taille (1,70m), l'inflorescence est rouge brune. Habite les eaux calmes et saumâtres. Protégée en Lorraine. – Photo : L. Godé



L'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)

Plante vivace, poilue, à tige érigée et feuilles découpées. Elle fleurit en juillet-août dans les prairies humides, au bord des ruisseaux sur sol acide ou neutre. – Photo : PntL

L'Aubépine (*Crataegus monogyna*)

Petit arbre ou arbuste aux branches minces et épineuses. Fleurs blanches odorantes et fruits rouges. Habite les forêts, haies, bois, broussailles. Commun en Lorraine – Photo : PntL



L'Orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis*)

Grande orchidée à inflorescence rouge-violet. Elle fleurit en mai dans les milieux humides en pleine lumière, de préférence dans les prairies de fauche – Photo : PntL



Le Troscart maritime (*Triglochin maritimum*)

Plante de taille moyenne, vivace, à fleurs vertes minuscules. Habite les marais salés. Protégé en Lorraine. Photo : L. Godé



Le Lychnis fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*)

Plante vivace assez grande, ramifiée à fleurs roses pâles à foncées très découpées. Habite les typique des prairies peu humides et humides. Fleurit de mai à août. Assez commune en Lorraine. – Photo : Y. Bernard



ATLAS COMMUNAL de Lindre-Basse ANNEXES

Liste des espèces protégées sur la commune

Fiches espèces

Faune

Le Héron pourpré
La Rainette verte
Le Cuivré des marais
Les Libellules
Les Chauves-souris
Le Blaireau
Le Lucane-cerf-volant
Le Chat sauvage
La Grue cendrée
La Pie-grièche écorcheur
Le Busard cendré

Flore

Les plantes messicoles

Fiches milieux

Les étangs
Les mares
Le milieu forestier
Les prairies naturelles
Le verger traditionnel
Les haies

Fiches procédures / législation

Les Espèces protégées
Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Zone Importante pour la Conservation des oiseaux (ZICO)
La Directive Habitats (périmètre Natura 2000)
Les Espaces Naturels Remarquables (ENR)
Convention RAMSAR

Organigramme de l'équipe du Parc naturel régional de Lorraine

Liste des espèces protégées



Observées sur la commune de Lindre-Basse

Cette liste non exhaustive est réalisée à partir des inventaires effectués par l'Atlas communal et des fiches ZNIEFF (Zone d'Intérêt Floristique, Faunistiques et Ecologique), ENR (Espaces Naturels Remarquables), ENS (Espaces Naturels Sensibles) et NATURA 2000 (Protection Européenne basée sur les Annexes II et IV de la Directive Habitats, et Annexe I de la Directive Oiseaux). Elle peut à tout moment être complétée et sera réactualisée régulièrement.

Espèces végétales

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Jonc des chaisiers glauque	<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Protection régionale
Laïche souchet	<i>Carex bohemica</i>	Protection régionale
Langue de serpent	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Protection régionale
Limoselle	<i>Limosella aquatica</i>	Protection régionale
Potamot graminé	<i>Potamogeton gramineus</i>	Protection régionale
Renoucle de Rion	<i>Ranunculus rionii</i>	Protection régionale
Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi</i>	Protection régionale
Troscart maritime	<i>Triglochin maritimum</i>	Protection régionale
Troscart des marais	<i>Triglochin palustre</i>	Protection régionale

Bryophytes

Dicrane vert	<i>Dicranum viridae</i>	Directive habitat Annexe II
--------------	-------------------------	-----------------------------

Espèces animales

Insectes

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Directive Habitats annexe II Protection nationale
Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>	Directive Habitats Annexes II et IV Livre rouge tome 1

Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1
Grenouille de Lesson	<i>Rana lessonae</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Protection nationale
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	Protection nationale
Rainette verte	<i>Hyala arborea</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes IV Livre rouge tome 1
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Triton alpestre	<i>Triturus alpestre</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Protection nationale Livre rouge tome 1

Oiseaux

Les données oiseaux sont issues des données Natura 2000, les oiseaux ont été observés sur l'ensemble de l'étang et de ses alentours.

Dans le tableau, « Liste rouge » correspond aux oiseaux notifiés dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999)

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle Passage migratoire
Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Hivernant
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Directive oiseaux II Liste rouge	Permanent
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Protection nationale	Permanent
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Bec croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Bécasseau de Temmick	<i>Calidris temminckii</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Bécasseau tacheté	<i>Calidris melanotos</i>		Présence accidentelle
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Protection nationale	Nicheur
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Protection nationale	Nicheur
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Hivernant
Bernache nonette	<i>Branta leucopsis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Nicheur
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Protection nationale	Permanent
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Protection nationale	Nicheur
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	Protection nationale	Nicheur
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Hivernant
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Protection nationale	Permanent
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Permanent
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur Hivernant
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Canard siffleur	<i>Anaspenelope</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protection nationale	Nicheur
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Directive oiseaux annexe II	Passage migratoire
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Directive oiseaux annexe II	Passage migratoire
Chevalier cul blanc	<i>Tringa ochropus</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Chevêche d'Athéna ou Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur Permanent
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Permanent
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur Permanent
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Protection nationale	Permanent
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Permanent Nicheur Hivernant
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Passage migratoire
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Corbeau freux	<i>Corvus frugileus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Protection nationale	Nicheur
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Courlis corlieu	<i>Nulenius phaeopus</i>	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Hivernant
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Protection nationale	Permanent
Erismature à tête blanche	<i>Oxyura leucocephala</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Etourneau sansonnet	<i>Strurnix vulgaris</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Présence accidentelle
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Protection nationale	Nicheur
Faucon Kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Protection nationale	Nicheur
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Protection nationale	Nicheur
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Protection nationale	Nicheur
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Protection nationale	Nicheur
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire Hivernant
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Passage migratoire
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Geai des chênes	<i>Garrulus glandolorius</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Protection nationale	Nicheur
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Goéland leucopnée	<i>Larus cachinnans</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Protection nationale	Hivernant Permanent
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire Nicheur
Grèbe castagneux	<i>Podiceps rubicollis</i>	Protection nationale	Permanent
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Grèbe huppée	<i>Podiceps cristatus</i>	Protection nationale	Permanent
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Grimpereau des bois	<i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale	Permanent
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Protection nationale	Permanent
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Directive oiseaux annexe II	Hivernant Permanent Passage migratoire
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Directive oiseaux annexe II	Nicheur
Gros-bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Protection nationale	Permanent
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Guifette leucoptère	<i>Chlidonias linia</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Harle huppé	<i>Mergus seccator</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	Protection nationale Liste rouge	Hivernant
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Protection nationale	Permanent
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Hibou moyen duc	<i>Asio otus</i>	Protection nationale	Permanent
Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbica</i>	Protection nationale	Nicheur
Hirondelle des rivages	<i>Riparia riparia</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Huïtrier pie	<i>Haemotopus ostralegus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Hypolaïs icterine	<i>Hippolais icterina</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Protection nationale	-
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Labbe à longue queue	<i>Stercorarius Longicaudus</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Protection nationale	Nicheur
Locustelle luscinoïde	<i>Locustella luscinioides</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Protection nationale	Nicheur
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Protection nationale	Nicheur
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Présence accidentelle
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Permanent
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Protection nationale	Nicheur
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange à moustache	<i>Panurus biarmicus</i>	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	Protection nationale	Permanent
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Protection nationale	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Passage migratoire
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Protection nationale	Permanent
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Protection nationale Liste rouge	Permanent

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Mouette mélocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	Protection nationale Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Permanent
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire
Oie à bec court	<i>Anser brachyrhynchus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe II	Présence accidentelle
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Passage migratoire Hivernant
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant
Pélican blanc	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Directive oiseaux annexe I	
Perdrix grise	<i>Perdrix perdrix</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Protection nationale	Permanent
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Protection nationale	Permanent
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur Permanent
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Permanent
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Protection nationale Liste rouge	Permanent
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pie grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Nicheur
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Pigeon biset	<i>Columba lina</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protection nationale	Permanent

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Protection nationale	Hivernant
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>		Présence accidentelle
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Protection nationale	Nicheur
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Plongeon à bec blanc	<i>Gavia adamsii</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Directive oiseaux annexe II	Passage migratoire
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Protection nationale	Nicheur
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Protection nationale	Nicheur
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Protection nationale	Nicheur
Poule d'eau	<i>Gallinula Chloropus</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Hivernant
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent
Rémiz penduline	<i>Rémiz pendulinus</i>	Protection nationale Liste rouge	Présence accidentelle
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Protection nationale	Permanent
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	Protection nationale	Permanent
Rosignol philomène	<i>Luscinia megarynchos</i>	Protection nationale	Nicheur
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Protection nationale	Permanent
Rouge-queue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Protection nationale	-
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaes</i>	Protection nationale	Nicheur
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Protection nationale	Nicheur
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Nicheur Passage migratoire
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Hivernant Passage migratoire
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Protection nationale	Nicheur
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Protection nationale	Permanent

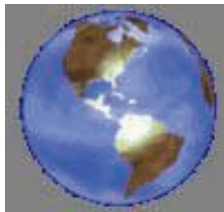
Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection	Fréquence
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	Protection nationale	Hivernant
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Présence accidentelle
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I Liste rouge	Passage migratoire
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Passage migratoire
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	Protection nationale Directive oiseaux annexe I	Présence accidentelle Passage migratoire
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Protection nationale	Passage migratoire
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Protection nationale Liste rouge	Hivernant
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Protection nationale Liste rouge	Nicheur
Tournepièrre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Directive oiseaux annexe II	Nicheur
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Directive oiseaux annexe II	Permanent
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Protection nationale Liste rouge	Passage migratoire
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Protection nationale	Permanent
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Directive oiseaux annexe II Liste rouge	Permanent Hivernant
Vanneau sociable	<i>Vanellus gregarius</i>	Protection nationale	Présence accidentelle
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Protection nationale	Permanent

Mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Type de protection
Blaireau	<i>Meles meles</i>	Livre rouge tome 1
Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1

Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome1
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome1
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	Protection nationale Directive habitat Annexes II et IV Livre rouge tome 1
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Protection nationale Directive habitat Annexe IV Livre rouge tome 1

Parc naturel régional de Lorraine
Logis Abbatial – Rue du Quai
BP35
54702 PONT-A-MOUSSON



Mission «Observatoire du patrimoine naturel »

Chargée de mission

Anne-Sophie CHAPLAIN : 03 83 84 25 36